

10 mai 2002

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyée en commission le 2 mai 2000, intitulée: «Pour un programme financier quadriennal conforme permettant une gestion prévisionnelle des investissements».**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission s'est réunie les 20 juin, 4 juillet et 29 août 2001, sous la présidence de M. André Kaplun. Les notes de séance ont été prises par M<sup>mes</sup> Gisèle Spescha et Véronique Meffre, que je remercie pour leur travail.

**Rappel de la motion amendée par le Conseil municipal, telle qu'elle a été renvoyée à la commission des finances**

Considérant:

- que le 18<sup>e</sup> programme financier quadriennal n'a pas été présenté;
- que le 18<sup>e</sup> programme financier quadriennal a été remplacé par un «programme d'investissements quadriennal 2001-2004»;
- que ce document ne traite pas du budget de fonctionnement;
- que ce document ne traite pas de l'autofinancement et de l'endettement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un programme financier quadriennal 2001-2004 selon le schéma suivant:

- programme d'investissements;
- projet de fonctionnement;
- autofinancement et endettement.

## **Séance du 20 juin 2001**

### *Audition des motionnaires*

M. Jean-Pierre Oberholzer est gêné de défendre seul cette motion, l'âme de ce projet en étant son collègue M. Pierre de Freudenreich. Cette motion avait été présentée lors de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2000 au soir;

les auteurs auraient souhaité que cette motion soit traitée en même temps que le 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal (PIQ), mais elle arrive un peu tard.

Le motionnaire présent constate que le PIQ n'est qu'un projet d'intention politique, sans projet de fonctionnement ni coût d'exploitation, et qu'il est libre de toute contrainte. Il serait bien à l'avenir d'avoir, parallèlement à l'étude du PIQ, le projet de fonctionnement et l'autofinancement afin de connaître l'incidence sur quatre ans des investissements prévus, votés ou à voter.

### **Séance du 4 juillet 2001**

*Audition de MM. Pierre Muller, conseiller administratif, et Eric Hermann, directeur de la Direction des finances*

MM. Pierre Muller et Eric Hermann, auditionnés lors de cette séance pour un autre objet, nous assurent que le prochain programme financier quadriennal (PFQ), le 20<sup>e</sup>, est en voie d'aboutissement et qu'il répondra aux demandes de cette motion; il comprendra un programme d'investissements, un projet de fonctionnement, ainsi que l'autofinancement et l'endettement. Il devrait être présenté en septembre.

### *Discussion de la commission*

L'intention contenue dans la motion M-91 est claire, mais la discussion de la commission l'est un peu moins. La diversité du vocabulaire utilisé pour les documents concernant les finances de la Ville de Genève n'arrange pas les choses. C'est pourquoi, et suite à cette audition, il est demandé quelques définitions concernant les différents documents financiers quadriennaux. Après quelques recherches, voici ces définitions, que j'espère correctes:

- Le «programme d'investissements quadriennal», le fameux PIQ, a été présenté pour la première fois en 1968; ce document n'est qu'un plan d'intentions politiques, présenté par l'exécutif.
- Le «programme financier quadriennal», le PFQ, est rendu obligatoire par la loi sur l'administration des communes lorsque le budget est déficitaire; il doit présenter un financement équilibré en quatre ans. Elaboré tous les quatre ans, il est actualisé chaque année pour suivre l'évolution des événements; il assure le passage de la théorie à la réalité.
- Le «budget financier quadriennal», le BFQ, accompagne le programme financier quadriennal; il montre l'évolution des dépenses et des recettes ainsi que l'implication des investissements dans le budget de fonctionnement.

## **Séance du 29 août 2001**

### *Conclusion et votes*

La discussion de la commission fait ressortir que les demandes contenues dans la motion M-91 vont être satisfaites dès le prochain PFQ (et non pas PIQ); l'amendement suivant est proposé dans le but de respecter le calendrier des publications.

- «... et que les demandes de crédit faisant partie d'un point du PFQ ne soient pas soumises par le Conseil administratif au Conseil municipal avant que ledit PFQ ne soit publié».

Soumis au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité des membres de la commission; il sera ajouté à l'invite de la motion.

La motion M-91 amendée est acceptée à l'unanimité par la commission qui vous recommande de la suivre dans son vote.

Voici ces invites:

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un programme financier quadriennal (PFQ) 2001-2004 selon le schéma suivant:

- programme d'investissements;
- projet de fonctionnement;
- autofinancement et endettement,
- et que les demandes de crédit faisant partie d'un point du PFQ ne soient pas soumises par le Conseil administratif au Conseil municipal avant que ledit PFQ ne soit publié.